



**Programme de l'épreuve de composition (première épreuve d'admissibilité)**

Un thème (programmes de collège) et quatre axes (programmes de lycée) sont inscrits au programme du concours. Le thème est renouvelé tous les deux ans, les axes par moitié chaque année.

**Notions des programmes de collège et de lycée :**

Thème (programme de collège) :

- Langages

Axes (programme de lycée) :

- Fictions et réalités
- Art et pouvoir
- Territoire et mémoire
- Le passé dans le présent

Les ouvrages ci-dessous serviront d'appui à ce programme. Le dossier proposé à l'analyse des candidats comprendra un extrait de l'un ou l'autre de ces ouvrages et un nombre variable de documents représentatifs de la culture russe, l'ensemble formant une unité thématique en lien avec la notion annoncée dans le sujet. Les candidats devront définir une problématique à partir de l'ensemble du dossier.

- Fedor Dostoïevskij, *Besy*
- Aleksandr Blok, le cycle *Strašnyj mir* et le poème « Dvenadcat' »

Pour les deux épreuves d'admission, le programme est celui des collèges et lycées.

**Commentaires sur les épreuves du concours**

**Composition, ÉCRIT 1**

À partir de l'analyse et de la mise en relation des documents proposés, le candidat organisera une réflexion en rapport avec la notion ou thématique du programme de collège ou de lycée qui aura été précisée sur le sujet. Le jury attendra une réflexion construite, organisée, qui permette de dégager, à partir de l'intitulé du dossier, les grandes lignes d'une problématique utilisant avec pertinence les documents. Il est souhaitable que le candidat enrichisse cette réflexion des connaissances qu'il aura pu acquérir au cours de sa formation universitaire ou de ses lectures personnelles. Il devra éviter d'organiser sa composition autour des différents documents pris de façon isolée.

**Traduction, ÉCRIT 2**

L'épreuve de traduction comportera une version et/ou un thème. Il s'agira d'extraits de textes des XIXe, XXe ou XXIe siècles. Des faits de langue, dont la connaissance est jugée fondamentale pour l'enseignement du russe, feront l'objet de questions. Le candidat devra procéder, en français, à l'analyse de ces faits de langues, justifier son choix de traduction et montrer au jury sa capacité à expliciter le fonctionnement de la langue tel qu'il pourrait être amené à le faire en situation d'enseignement.

**Épreuve de mise en situation professionnelle, ORAL 1**

L'épreuve de mise en situation professionnelle s'appuiera sur un dossier composé de textes, de documents iconographiques, audio et/ou vidéo, qui se rapportera à l'une des notions culturelles des programmes de



lycées et collèges. Dans un premier temps, le candidat devra faire un exposé en russe, comportant la présentation, l'étude et la mise en relation des documents constituant le dossier.

Puis, guidé par cette analyse, il proposera en français une exploitation didactique et pédagogique de tout ou partie du dossier. Le candidat devra justifier le choix de ses objectifs culturels, méthodologiques et linguistiques ainsi que le choix des activités langagières qu'il propose de mettre en œuvre en rapport avec les programmes officiels. Il devra faire preuve de sa capacité à envisager une séquence adaptée à un public d'élèves de lycée ou de collège.

Les deux parties de l'épreuve seront évaluées à parts égales.

#### Épreuve sur dossier, ORAL 2

La première partie consistera en une épreuve de compréhension de l'oral où le candidat devra rendre compte de l'extrait d'un fichier audio ou vidéo en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège. La présentation du document, en russe, n'excédera pas 15 minutes.

La deuxième partie, en français, s'appuiera sur un dossier en lien avec la même notion du programme composé de :

- une ou deux productions authentiques d'élèves (écrites et orales)
- d'éléments de contextualisation de ces productions
- de références au cadre institutionnel (par exemple extraits des programmes, du CECRL, du Socle de connaissances et de compétences et de culture, du projet pédagogique de l'établissement etc.)

En s'appuyant sur l'ensemble des documents, il appartiendra au candidat de repérer, dans les productions, les acquis des élèves d'un point de vue culturel, linguistique et pragmatique, ainsi que leurs besoins de remédiation et d'apprentissages complémentaires. Il devra donc proposer des modalités de travail permettant la consolidation des compétences de ces élèves.

Les deux parties de l'épreuve seront évaluées à parts égales.